

Règlement du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la Fédération Française de Badminton, sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
3. Le Juge-Arbitre de cette compétition est Geraldine BOURDACHE-DESVAUD.
4. Le numéro d'autorisation du tournoi est en cours d'autorisation.
5. Ce tournoi individuel et régional se déroulera le week-end du 26-27 avril 2025 au gymnase de Saint Auvent. Les doubles auront lieu le samedi et les mixtes auront lieu le dimanche.
6. Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la Fédération Française de Badminton, classé de NC à R4 des catégories cadets à vétérans.
7. Tout joueur inscrit doit être licencié sur Poona avant la date limite d'inscription.
8. La date limite des inscriptions est fixée au 11/04/2025. Toute inscription doit être faite sur Badnet.
9. La répartition des joueurs se fera par lots (Série 1, Série 2, etc.) selon leur CPPH à la date du 17/04/2025.
10. La date du tirage au sort est le 19/04/2025.
11. Pour la constitution des tableaux, nous privilégierons des poules de 4 avec sorties, ou des poules de 5 selon le nombre d'inscrits et le CPPH.
12. Le montant des engagements est de 13€ par joueur pour un tableau et 18€ pour 2 tableaux. Les joueurs du club ont un tarif préférentiel de 7€ pour un tableau et 10€ pour 2 tableaux. En cas de forfait non justifié, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.
13. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de la compétition sont DTL RSL 82.
14. Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
15. Les matchs seront auto-arbitrés.
16. Un temps de repos de 20 minutes devra être respecté entre deux matchs. Celui-ci peut être réduit si les joueurs en sont d'accord.
17. Le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes à partir du moment où le match est annoncé.
18. Tout joueur étant absent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match, sera déclaré forfait.
19. Tout volant touchant la structure (plafond) ou éléments de la structure (panier de basket, etc) sera "let" au service et faute, en jeu.
20. Tout joueur souhaitant s'absenter de la salle devra en informer la table de marque et la Juge-Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
21. Seul un représentant de club peut être autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
22. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.